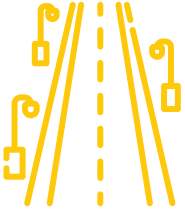




PRÉVENTION PRIMAIRE ET CULTURE DE LA PRÉVENTION



Fiche action n°9 : Accompagner une branche / un collectif / un secteur sur la transformation de son organisation des ressources humaines en lien avec la prévention du risque routier.

Objectifs



Préambule : Cette fiche est conditionnée à l'activité du groupe de travail de l'action n°1

- Accompagner les structures au passage de l'identification des risques à la mise en œuvre d'actions préventives
- Permettre l'intégration du risque routier dans le DUERP et l'élaboration d'un plan d'action opérationnel / d'outils ou moyens de prévention (ex : charte des règles de communication sur la route, réorganisation RH, plan d'entretien des véhicules...)
- Permettre la valorisation d'expériences entre entreprises autour du risque routier

→ Cibles

- Entreprises ayant été sensibilisées (fiche 1) ou ayant une volonté de mettre en place un plan d'actions sur le risque routier professionnel

→ Pilotes

- APST CVL
- OPPBTP

→ Acteurs à associer

- DREETS (mobilisation des acteurs)
- CARSAT
- MSA
- OPPBTP
- APST CVL
- Chambres consulaires : CCI, CMA, Chambre d'agriculture
- Syndicats professionnels (FFB, CAPEB, FNTP, UNA, UNEP, Familles rurales, Fédération des ADMR...)
- La ou les branches ciblées
- Assurances (ex : MAIF, MACIF, GROUPAMA)
- Mission régionale de la sécurité routière,
- Coordination départementale Sécurité routière
- Association PSRE

→ Indicateurs de résultats

Les indicateurs seront à définir / préciser par le groupe de travail.

D'autres indicateurs sont en cours de construction.

→ Commentaires

Modalités / moyens à étudier :

- Créer / promouvoir des clubs d'entreprises par branche / des cercles d'échanges...
- Organiser un séminaire

Opportunité :

- Loi d'orientation des mobilités 2019 – facilite et encourage le déploiement de nouvelles solutions de déplacement

La fiche action peut-être rattachée à l'axe Promotion de la santé/QVCT, le risque routier étant multifactoriel (ex : expérimenter une approche Mesocap à un secteur particulièrement exposé au risque routier).